



14/846

Montricher, le 8 juillet 2014

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 12 juin 2014**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'à Mme Séverine Dehais, boursière. Il salue également M. Reymond représentant le Journal de Morges.

1. Appel

33 conseillères et conseillers répondent à l'appel, MM. Julien Buffet et Gilbert Lüthi étant excusés.

La Municipalité est au complet.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2014

M. Didier Amez-Droz précise qu'au point 9, page 5, paragraphe 1, il s'agit d'un piézomètre et non d'un puisomètre.

M. Olivier Bédard revient sur la remarque du Président, Jean-François Burnier, quant au nombre de conseillers absents lors de la séance du 6 mars 2014. Il estime qu'il est de la responsabilité de chaque conseiller de déterminer son intérêt et sa participation à la séance, en tenant compte du temps qu'il doit consacrer à son travail, sa famille, aux loisirs, etc. Il pense également que plus le nombre de conseillers est élevé, plus le niveau des débats est bas.

Le procès-verbal est accepté par un vote à main levée, à l'unanimité.

3. Comptes communaux 2013 - Rapport de la Commission de Gestion

M. le Syndic Didier Amez-Droz espère que chacun a lu le rapport de Gestion, ainsi que les comptes. Pour cet exercice comptable 2013, c'était encore M. Michel Desmeules, ancien syndic qui s'occupait des finances. Mais la municipalité assume complètement ces comptes.

M. Walter Haenni rapporteur de la Commission lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose au Conseil communal d'accepter les comptes 2013 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 27'936.12 (vingt-sept mille neuf cent trente-six francs et 12 cts), ainsi que le rapport de la Commission de Gestion, et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président reprend les comptes page par page.

111.3171: "UCV 8 juin 2013" et 111.435.1: "Participations de tiers - UCV 8 juin 2013"

M. Marc Vermot demande si la compensation au centime près de ces 2 comptes (rentées/dépenses) est due au fait que le bénéfice réalisé a été réparti entre les sociétés locales? Mme Dehais confirme que c'est bien le cas.

21.4001 et 21.4002: "Impôts sur le revenu et impôts sur la fortune"

M. Marc Vermot s'inquiète de la baisse importante des recettes d'impôts et demande s'il y a une raison à cela?

M. Didier-Amez-Droz dit qu'ils n'ont aucune possibilité de prévoir les rentrées d'impôts et qu'il n'y a pas de raisons évidentes à cette baisse (départ d'un gros contribuable par exemple). Ils ne peuvent que constater ce fait. Il faut noter également que s'il y a une baisse d'impôt, la péréquation, qui se calcule sur la base du revenu imposable, baisse également.

320.3061: "Indemnité véhicule"

M. Caroly Schopfer trouve le montant de Fr. 9'700.- élevé, malgré une baisse importante depuis 2012?

M. Didier Amez-Droz répond que le véhicule forestier a été attribué aux bûcherons, mais que la voiture de fonction du garde forestier reste pour ce compte, et le montant correspond au défraiement des kilomètres effectués.

3501.3124: "Gaz - Chaufferie bâtiments communaux"

M. Caroly Schopfer trouve que la consommation de la grande salle, qui se monte à Fr.37'000.- pour le chauffage, est trop élevée et il demande la Municipalité de prévoir une étude pour éventuellement transformer la salle, afin de réduire ces coûts.

M. Didier Amez-Droz dit qu'un architecte, M. Crausaz, a déjà été mandaté, afin de faire le tour du patrimoine immobilier de la commune, et ils attendent maintenant ses réflexions sur la grande salle.

3555.390, 3556.390, 3557.390, 3558.390: "Imputation interne de salaire Chardevaz, Mont-Tendre, Chalet Neuf et Pré Anselme"

M. Caroly Schopfer se renseigne sur ces postes?

M. Pierre-Yves Morel explique que cela correspond au travail effectué par les bûcherons et le garde quand ils amènent du bois pour les différents chalets. Jusqu'à ce jour, des chiffres ronds approximatifs étaient enregistrés dans les comptes, mais maintenant qu'ils tiennent une comptabilité plus précise, le montant correspondra exactement aux heures de travail effectuées.

81: "Service des eaux"

M. Marc Vermot explique que le compte des Eaux ne doit pas être bénéficiaire, ni déficitaire, selon le règlement du Canton de Vaud. Et pour cette année les comptes présentent une différence d'environ Fr. 10'000.-?

Mme Dehais précise que la commune n'a pas le droit de faire un bénéfice sur ces comptes, mais un déficit est autorisé, ce qui est le cas pour cette année.

M. Marc Vermot n'est pas très sûr que cela soit exact, auquel cas les comptes seraient erronés. Par ailleurs, il aimerait recevoir le rapport de la fiduciaire OFISA, organe de révision. Mme Dehais prend note.

M. Didier Amez-Droz le remercie pour cette remarque et ils vont se renseigner.

9122: "Prêt"

M. Caroly Schopfer demande où est la contrepartie du remboursement des prêts par les sociétés?

Mme Dehais explique qu'il s'agit d'une écriture entre comptes du bilan, et qu'elle n'apparaît donc pas dans les comptes de pertes et profits.

M. Pierre- André Blanchard demande si le Conseil peut accepter les comptes, avec le doute émis par M. Vermot?

M. le Président suspend la séance 10 minutes, le temps que M. Didier Amez-Droz puisse se renseigner par téléphone.

La séance reprend et M. le Syndic Didier Amez-Droz répond qu'une perte peut être enregistrée pour autant qu'elle ne dépasse pas 30 %, par contre il ne doit en effet pas y avoir de bénéfice.

M. Jean-Pierre Magnin estime que si la fiduciaire de contrôle Ofisa n'a pas fait de remarque quant à ce compte, c'est que c'est autorisé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 33, bulletins rentrés : 33, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 32.

Les comptes 2013, ainsi que le rapport de la Commission de Gestion sont acceptés par 32 OUI.

4. Fractionnement de parcelle Maison de l'Ecriture - Commune

M. Didier Amez-Droz explique qu'il s'agit du même cas que lors de la dernière séance, et qu'il doit demander l'aval du Conseil pour ce fractionnement de parcelle, alors qu'il aurait fallu voter une autorisation pour ce genre de cas en début de législature.

La Maison de l'Ecriture désire faire une rampe d'accès pour les handicapés, et si l'on veut respecter les normes en la matière, la rampe va empiéter sur la parcelle voisine qui est propriété de la Commune. Alors la Municipalité et Mme Vera Michalski se sont mis d'accord pour que la Commune cède la surface nécessaire à la construction de la rampe et en contrepartie, Mme Michalski donne la même surface sur sa parcelle en Bois-Désert. Tous les frais seront pris en charge par la Fondation Michalski.

M. Alain Morel demande si un parking est prévu pour les visiteurs de la Maison de l'Ecriture?

M. Amez-Droz répond qu'un parking a été mis à l'enquête (pour le personnel et les résidents), mais qu'il ne sera pas suffisant en cas de manifestation. Il est prévu que les gens se déplacent principalement avec les transports publics, mais un parcage aux Ages, avec un bus navette est également envisagé.

Le fractionnement des parcelles 2 et 11, propriété de la Commune de Montricher et de Mme Vera Michalski est accepté par un vote à main levée, à l'unanimité.

5. Nominations légales (Président, vice-président, scrutateurs / suppléants)

M. Le Président Jean-François Burnier propose de procéder selon l'article 12 du Règlement communal, qui précise que si le nombre de candidat est égal à celui des sièges, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. le Président Jean-François Burnier accepte un nouveau mandat. Personne d'autre n'est candidat. M. Jean-François est élu tacitement.

M. Pierre-André Blanchard accepte également de renouveler son mandat de vice-président. Il est également élu tacitement.

Pour 2014-2015, les scrutateurs seront MM. John Desmeules et Sylvain Freymond et les suppléants MM. Julien Buffet et Olivier Chenuz. Le changement sera effectif le 1^{er} juillet 2014.

6. Communications de la Municipalité

M. Cédric Beaud : en collaboration avec Mme Nicole Joss, ils ont effectué un lifting du site internet, avec un agenda tenu à jour et plus fourni. Il remercie les sociétés de leur communiquer leurs manifestations. Il y également des photos superbes de MM. Gilles Vermot et Fabrice Vanolli.

M. Pierre-Yves Morel : le service forestier s'est séparé de M. Laurent Guex, afin de rationaliser au maximum le travail en forêt. Il a reçu son congé pour le 30 juin 2014. Le personnel de la forêt se compose donc d'une équipe de 2 bûcherons, du garde forestier, ainsi que d'un apprenti dès le mois d'août.

Il informe encore que des copeaux sont disponibles pour la population sur la place à bois en direction du stand.

Mme Sylvette Lambercy : concernant les bâtiments de la commune au Champet, une des charpentes est déjà posée et l'autre va suivre cette semaine. Le trou pour le parking est en train d'être creusé.

Une étude pour l'estimation de l'état locatif des bâtiments est en cours de réalisation, et le prix des loyers des appartements et des places de parc seront communiqués au Conseil au mois de septembre.

Mme Hélène Bolliet, organiste de l'Eglise, a démissionné séance tenante de son poste, suite à un conflit avec les diacres. La Commune est donc à la recherche d'un(e) nouvel(le) organiste, et si quelqu'un connaît une personne pour repourvoir ce poste, merci de l'en aviser. Par ailleurs, le moteur de l'orgue est actuellement en révision.

Pour la bibliothèque, les WC créés dans le local technique du rez-de-chaussée, sont terminés.

M. Maurice Agassis : l'élimination des roseaux du premier bassin de la STEP est quasiment terminé, et si cela fonctionne bien, l'année prochaine, se sera le tour des deuxième et troisième bassins.

M. Didier Amez-Droz : il remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes 2013. Il nous fait un résumé de toutes les charges que la Commune doit assumer dans tous les cas: Avasad (aide et soins à domicile) Fr. 107.95 par habitant, Fr. 75.- pour l'Ajercó, Fr.21.- pour l'Arasmac, Fr.49,50 pour les transports lignes régionales, Fr. 19,23 pour la PC, etc, ce qui fait un total de Fr. 295.- par habitant, soit environ Fr. 260'000.- pour une année. En plus, il faut rajouter la facture pour les écoles qui se monte à Fr. 214'000.- et encore Fr. 180'000.- pour la réforme de la police. Total Fr. 654'000.- de dépenses obligatoires. Il rappelle encore que sur 1 million d'impôts encaissés, il y a 70 % pour la facture sociale, et qu'il ne reste que Fr. 300'000.- à disposition.

Concernant les écoles, et comme mentionné dans le dernier procès-verbal, une nouvelle plateforme de travail a été formée, et Mme Anne-Catherine Lyon demandait que les deux tiers des communes arrivent à se mettre d'accord sur l'une des trois variantes. Résultat des votes de la dernière séance du 11 juin 2014 : 13 communes favorables à la variante 1 et 13 communes pour la variante 3! En fait, le bas de l'ASICOPE et le bas de l'ASISEVV ont la même variante, qui leur permet d'avoir chacune un petit groupement scolaire à 7 communes chacune. Cela représente moins de trajets, moins de distance, mais c'est également un moins bon choix d'options pour les élèves. Les deux parties

doivent rendre un rapport à Mme Lyon et ils espèrent qu'après cela, elle prendra les dispositions nécessaires.

S'agissant de Montricher, dans les 3 variantes, les élèves partent sur Apples. M. Amez-Droz travaille dans ce sens, malgré la pression de ses collègues qui aimeraient conserver l'ancien groupement scolaire de l'ASISEVV, et également Montricher.

LAT : la population a accepté cette loi le 3 mars 2013. Montricher se trouve dans la "zone rouge", avec une augmentation de la population de 25 %. Les communes avec une augmentation de 30 %, doivent donner des surfaces en zone à bâtir, ou en chercher ailleurs pour compenser. Lors de ces transactions, environ 20% du prix de vente sera prélevé et mis dans un pot commun, qui servira à dédommager partiellement les personnes qui seront touchées.

Une ordonnance de 28 pages est sortie le 1^{er} mai, ainsi qu'un échéancier. Ce dernier prévoit notamment :

Fin octobre 2014 : chaque commune doit livrer l'état de ses zones à bâtir

Fin septembre 2015 : adoption par le Grand Conseil de la taxe de minimum 20 %

Fin juin 2016 : adoption par le Grand Conseil de la révision de la LAT

Fin 2016 : adoption par le Grand Conseil de la révision du plan directeur cantonal

Fin juillet 2017 : adoption par le Conseil Fédéral du nouveau plan directeur vaudois

Dès août 2017 : fin de la période transitoire.

Les conséquences possibles pour notre commune seraient peut-être le refus de toutes les nouvelles mises à l'enquête dès janvier 2015. Il y aura également un problème pour étendre la zone artisanale en vue la future salle de sport. Et la déchetterie qui se trouve en zone agricole, doit aussi être dézonée.

Concernant le Chalet de Yens, M. Amez-Droz a rencontré trois fois Me Mouquin, notaire, qui doit écrire à la commune. Pour l'instant, il n'a rien toujours rien reçu.

M. Didier Amez-Droz remercie ses collègues de la Municipalité, ainsi que les secrétaires, la boursière et les employés communaux. Il remercie également le Conseil.

7. Propositions individuelles et divers

M. Olivier Bédard demande si M. Guex sera remplacé?

M. Pierre-Yves Morel répond que non, et qu'il s'agit d'une réduction d'effectif, et donc d'un licenciement économique.

M. Marc Vermot demande concernant la LAT, si le calcul tient compte des terrains seulement ou si les anciennes fermes qui pourraient être transformées en appartement comptent également?

M. Didier Amez-Droz précise qu'actuellement en Suisse, il y a assez de surfaces en zone village pour couvrir les besoins des 20 prochaines années. Le calcul a été fait en 2008 sur la base des surfaces des terrains, et par rapport à 754 habitants, alors qu'actuellement il y a déjà 894 habitants; ce qui fait que les 25 % d'augmentation sont déjà atteints.

M. Cédric Beaud ajoute qu'il s'agit de redéfinir nos surfaces, et de voir le potentiel d'agrandissement qu'il y aurait. Ils vont comparer les données du canton avec les leurs, ce qui a l'air de correspondre pour l'instant.

Mme Christine Morel aimerait savoir à qui elle doit s'adresser pour des briques de verre sur la place des Ages. Est-ce que quelqu'un va contrôler les terrains après une manifestation?

M. Maurice Agassis dit que c'est à la Commune, vu que le terrain lui appartient.

M. Pierre-Yves Morel ajoute qu'il faudrait effectivement aller contrôler après chaque location. Il s'en occupe et facturera les heures de nettoyage, si le terrain n'est pas rendu propre.

M. Didier Amez-Droz avise que le MontriBus ne circulera pas pendant les vacances scolaires.

De plus, l'arrêt du bus scolaire au village a été reculé de quelques mètres, et il se trouve maintenant avant le passage piéton. De plus, les bus MBC ne doivent plus attendre au village, mais doivent s'arrêter au Grand-Faubourg vers les places de parc de la commune. Quand il arrive à l'arrêt, il ne fait que charger les passagers et il repart. Les automobilistes peuvent donc attendre derrière quelques instants.

S'agissant du coût du MontriBus, la Municipalité s'est penchée sur le problème. Le bus est bien utilisé, mais il y a rarement plus de 7 à 8 personnes. Ils se penchent donc sur la possibilité d'acquérir un minibus à 9 places et d'engager 2 chauffeurs compétents pour faire la navette. Il pourrait également circuler durant les vacances.

M. Philippe Gurtner demande pourquoi le bus ne pourrait pas prendre les enfants dans la cour d'école? Et qu'il y a moins de trafic dans la cour que sur la route.

M. Didier Amez-Droz explique que les 120 élèves sortent de l'école dans la cour, et que la moitié attend le bus. Les autres rentrent chez eux en sortant également par la cour.

Mme Christine Morel précise que les élèves sont obligés de sortir par la cour, et ne peuvent plus sortir derrière sur la route. La cour d'école est l'endroit où les enfants peuvent jouer et se déplacer en toute sécurité, où il n'y a pas de circulation. Il n'est donc pas envisageable que les bus traversent la cour d'école.

M. Caroly Schopfer fait remarquer que la Commission de Gestion a eu les comptes très tard, pour pouvoir établir le rapport pour la séance du Conseil. L'année prochaine, il faudrait repousser la séance à la fin du mois de juin.

M. Didier Amez-Droz répond que la Municipalité a présenté les comptes dans les délais, à savoir au plus tard le 31 mai, et que la proposition de fixer la séance plus tard au mois de juin serait une bonne solution.

M. Pierre-André Blanchard demande des nouvelles sur la piste finlandaise?

M. Pierre-Yves Morel répond que la piste finlandaise est une piste pour courir sur des copeaux, d'une distance de 800 à 1200 mètres. Il aurait trouvé un endroit, et cette année une coupe de bois a été faite pour préparer la place. Le prix se monterait entre Fr.80'000.- et Fr. 100'000.-. Il devrait donc venir devant le Conseil avec un préavis, où mettre cette somme au budget. Il est en train de regarder avec la PC pour créer cette piste, ce qui pourrait revenir un peu moins cher.

M. Marc Vermot propose d'aller voir les Pistes Vita d'Aubonne ou de Cossonay, pour voir comment on peut faire une piste finlandaise.

M. Pierre-Yves Morel explique qu'à Montricher, cela n'est pas possible, car notre Piste Vita passe par des chemins forestiers, qui ne peuvent pas être recouverts de copeaux. De plus, elle a été récemment contrôlée par la Zurich Assurance qui s'occupe de ces pistes, et elle l'a trouvée excellente.

Mme Christine Morel fait encore remarquer qu'il y a des ronces qu'il faudrait couper sur la fin du parcours.

M. Pierre-Yves Morel va s'en occuper.

M. Pierre-André Blanchard tient à soutenir le Président du Conseil, concernant le nombre de conseillers présents lors des dernières séances. Il comprend que l'on puisse s'excuser un soir, mais si l'on s'engage pour être au Conseil, s'est pour pouvoir écouter et parler et donner son avis. Il est content de voir que ce soir les conseillers sont si nombreux.

M. le Président fait les communications suivantes :

Concernant la visite du patrimoine, il aurait besoin de 2 personnes pour conduire les minibus. Mmes Christine Morel et Sandrine Haenni se proposent. Rendez-vous à l'Hôtel dès 8h00 pour le café-croissant.

Après le contre-appel, il faudra passer vers la boursière pour toucher les vacances, pour ceux qui n'ont pas encore communiqué leur numéro de compte!

Le verre de l'amitié sera servi à l'Hôtel des 2 sapins.

L'assemblée est close à 21h35.

Le Président



Jean-François Burnier



La Secrétaire



Sandrine Haenni